

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 12 juin 2025

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 12 juin à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 juin 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Absentes excusées : Elise REGENT, Karine LORGEUX

Pouvoirs : Karine LORGEUX donne pouvoir à Lionel de BOUVIER

Secrétaire de séance : Gwénolé DANILO – LE FORMAL a été élue secrétaire de séance.

2025-06-12-02 Révision taux taxe d'aménagement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

M le Maire rappelle que la fiscalité de l'aménagement issue de la loi de finances rectificative du 29/12/2010 et notamment la Taxe d'Aménagement est applicable depuis le 1er mars 2012.

En application de l'article L 331-14 du Code de l'Urbanisme, les taux de la délimitation de secteurs éventuels sont fixés pour une période d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante, si aucune nouvelle délibération n'a été adoptée.

Par délibération du 26 octobre 2011, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 1% applicable au 1er mars 2012.

Afin de respecter l'application des différents textes, il est nécessaire, de prendre une nouvelle délibération avant le 1er juillet pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, décide à 3 voix contre (Lionel de BOUVIER, Karine LORGEUX et Florent VILLET) et 2 abstentions (Béatrice BAGOT et Gwénolé DANILO – LE FORMAL) :

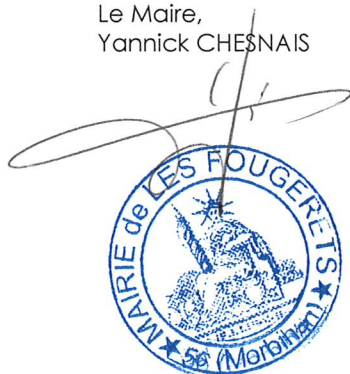
- de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement de 2 % à compter du 1er janvier 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer et signer tous actes afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Gwénolé DANILO – LE FORMAL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' and 'L'.